

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28 Août 2025

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 28 Août 2025, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame MATET Aline, maire par intérim. Tous les conseillers municipaux étaient présents. Monsieur PAGES Kévin a été désigné comme secrétaire de séance. Madame BOUHIER, secrétaire, assistait à la réunion.

Election du Maire

Madame MATET Aline, maire par intérim ouvre la séance. Après une brève allocution, il est demandé au doyen de l'assemblée : Jean-Louis BEC de présider celle-ci.

Madame MATET Aline présente sa candidature ; le vote se déroule à bulletin secret.

Monsieur PAGES Kévin, membre le plus jeune de l'assemblée est désigné comme secrétaire de séance.

Résultat du dépouillement

MATET Aline	9 voix
-------------	--------

Madame MATET Aline est donc proclamé Maire de la commune de Brousse le Château.

Délibération pour le nombre d'adjoints :

Madame le Maire propose à l'assemblée de nommer deux adjoints et demande de se prononcer. Avec 9 voix, le nombre d'adjoints retenu est 2.

Election des adjoints :

Madame MATET demande qui souhaite accepter les fonctions de 1^{er} adjoint et de 2^o adjoint : Mr COLSON Régis et Mme FABRE Claudine acceptent respectivement les fonctions.

Résultat du dépouillement pour l'élection du 1^{er} adjoint :

COLSON Régis	9 voix
--------------	--------

Monsieur COLSON Régis est élu 1^{ère} adjoint.

Résultat du dépouillement pour l'élection du 2^o adjoint :

FABRE Claudine	9 voix
----------------	--------

Madame FABRE Claudine est élue 2^{ème} adjointe.

Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Ces montants correspondent à un pourcentage de l'indice brut mensuel 1027 (4 110.52 € brut) pour une commune de moins de 500 habitants :

Maire : Taux : 25.5 % de l'indice 1027 – indemnité brute : 1 048.18 €

Adjoints : Taux 9.9 % de l'indice 1027 – indemnité brute : 406.94 €.

Le montant des indemnités a été validé à l'unanimité et une délibération sera prise en ce sens.

Désignation des délégués représentant la commune auprès des différentes entités auxquelles la commune adhère :

Lors de chaque renouvellement d'assemblée, il y a lieu de désigner des délégués pour siéger dans les différentes entités ; la liste avait été jointe à la convocation du conseil municipal.

Délégués	Titulaires	Suppléants
Communauté de la Muse et des Rases du Tarn	MATET Aline COLSON Régis	
SIVOM	MATET Aline COLSON Régis	REYNES Stéphanie RAOUL Jérôme
SIAEP des Rives du Tarn	COLSON Régis	SENEGAS Sarah
SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron)	FABRE Claudine	
PNRGC (Parc Naturel Régional des Grands Causses)	COLSON Régis	PEIFFER Pierre
A.G.E.D.I.	REYNES Stéphanie	
SMICA	REYNES Stéphanie	

- Délégations du Conseil Municipal au Maire :

Le conseil municipal peut, par délibération, autoriser le maire :

- à recruter notamment pour un emploi occasionnel en cas d'absence momentanée et de courte durée pour un agent.
- à recouvrer des créances pour lesquelles la trésorerie n'a plus aucun moyen de récupérer les sommes dues.

- Délégations du Maire aux adjoints :

Madame le Maire peut par arrêté, donner délégation de signature aux adjoints dans le cas d'une absence momentanée.

Délégation est donnée à Monsieur COLSON Régis pour ce qui concerne les affaires financières et à Madame Claudine FABRE pour l'urbanisme.

- Désignation des correspondants ou représentants :

Pour la défense : ce correspondant est l'interlocuteur privilégié entre la commune et le service national des armées. Monsieur Régis COLSON s'est porté volontaire pour être le correspondant défense.

Correspondant ENEDIS : Monsieur Kévin PAGES s'est porté volontaire.

Gestion de crise : lors de vigilances climatiques ou d'évènements susceptibles d'affecter les populations, la Préfecture informe par courrier ou SMS, le maire et deux autres élus : Mesdames MATET Aline, FABRE Claudine et SENEGAS Sarah.

- Demande de location appartement communal :

Trois demandes sont en cours. La décision sera prise à réception des documents et de la visite de la troisième demande.

- Questions diverses:

- Entretien du cimetière de Saint Martin : Devis en cours.
- Entretien de la STEP à revoir par l'agent d'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 43